

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1212 10 juin 2010

SOMMAIRE

Adriatiq Fund Management S.à r.l 58162	HMTF CPD Canada Luxco S. à r. l 58145
Brokada 58174	HoldInvest Real Estate S. à r.l 58170
Carnegie Fund III58176	IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l 58162
Casochri Holding S.A 58142	International Programs Development S.A.
Christiana Holding S.A 58131	58161
Compagnie Européenne de Révision S.à r.l.	K2 Belle-Mare Holding S.A 58151
58176	Kredietrust Luxembourg S.A 58176
Constructor Partners S.A 58130	Liegeois S.A
Createl International S.A	Luxprima Investments S.A 58157
Domaine de la Garde 58130	Modernac S.A 58156
DSI International Luxembourg S.à r.l 58131	Morgan Stanley Infrastructure S.A 58165
Foam Investments I S.à.r.l 58176	Murat S.A., société de gestion de patrimoi-
Foyer S.A 58175	ne familial58170
Foyer S.A 58176	PRIMATUM Fund Management S.à r.l 58162
FR SES Holdings SARL58143	RBC Dexia Investor Services Bank S.A 58174
Fund-F S.A 58175	RECAP I S.à.r.l 58157
Fund-X S.A58175	Rowan Luxembourg S.à r.l 58151
Gateway To Europe	SOZACOM Luxembourg Spf S.A 58175
Gateway To Europe	
Goldorac Holding S.A 58174	
HBI S.à.r.l 58162	
HBI S.à.r.l	Universal Premium Fund58145
HBI S.à.r.l	Votre Jardin S.à r.l 58144
Health International Publishing S.A 58169	Waterton Lakes Project S.A 58143
HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l 58145	



Domaine de la Garde, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.465.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Pour DOMAINE DE LA GARDE SA

Signature

Référence de publication: 2010060247/13.

(100059545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Constructor Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060259/9.

(100059105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Createl International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 62.651.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Createl International S.A.

Référence de publication: 2010060638/32.

(100059749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.



Christiana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060262/9.

(100059104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 120.523.

In the year two thousand ten, on the eighth day of the month of April,

before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bolt 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-151272 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 April 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée DSI International Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital amounting to EUR 2,500,000.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120523 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, dated 21 September 2006, published on 30 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2240. The articles of association of the Company have been lastly amended on 28 May 2009, by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on 24 June 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1217.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully restate the articles of association of the Company, in the form attached hereto, which, as well as reflecting the resolutions adopted pursuant to items 1 to 6 of the agenda of the meeting, shall also include adopting the following corporate object:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

- 2. To acknowledge, review and consider the interim accounts of the Company dated February 2010 as attached hereto.
- 3. To acknowledge the resignation of the managers of the Company, grant discharge to the managers of the Company and appoint new managers of the Company.
 - 4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:



Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "DSI International Luxembourg S.à r.I".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two million five hundred euros (EUR 2,500,000.-) divided into two million five hundred (2,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.



Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.



One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

- **Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Tuesday of May, each year at 2 p.m..



If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.



Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mrs Emanuela Brero, Mr Gregor Hilverkus, Mr Dirk Mühl, Mr Nicholas Hayward Moses, Mr Alan Bate, Mr Daniel Pindur and Mr Steve Koltes as managers of the Company, such resignations to be effective immediately.

The Shareholder acknowledges, reviews and considers the interim accounts of the Company dated February 2010 which have been made available to the Shareholder prior to the meeting.

The Shareholder further resolves to grant full discharge to each of Mrs Emanuela Brero, Mr Gregor Hilverkus, Mr Dirk Mühl, Mr Nicholas Hayward Moses, Mr Alan Bate, Mr Daniel Pindur and Mr Steve Koltes for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the Shareholder will approve the annual accounts as at 31 December 2010 and as at 31 December 2011.

The Shareholder further resolves to appoint the following persons as managers of the Company, with effect on 8 April 2010, as from the present general meeting of shareholders, for an unlimited duration:

Alan Bate, residing professionally at Kingsdown, Castle Hill, Farnham, Surrey, GU9 0AD, United Kingdom;

Nick Moses, residing professionally at The Haven, Mappleton, Ashbourne, DE6 2AB, United Kingdom.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred (1.500.-) EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril,



par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bolt 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-151272 Associé"),

représenté aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 avril 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DSI International Luxembourg S.à. r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de EUR 2.500.000,-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-120523 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié le 30 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2240. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mai 2009, par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 24 juin 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1217.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Refonte intégrale des statuts de la Société, selon les dispositions ci-après, qui, ainsi qu'elles reflètent les résolutions adoptées en application des alinéas 1 à 6 de l'ordre du jour de la réunion, devront aussi inclure la modification suivante de l'objet social:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

2 Constat, revue et considération des comptes intérimaires de la Société en date de février 2010 ainsi qu'annexés ciaprès.

3 Reconnaissance de la démission des gérants de la Société, donner décharge aux gérants de la Société et nomination des nouveaux gérants de la Société.

4 Divers.

Première résolution

L'Associé décide une refonte intégrale des statuts de la Société.

En conséquence les statuts de la Sociétés seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "DSI International Luxembourg S.à.r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège



ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000,-) divisé en deux millions cinq cents mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.



Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.



Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième mardi du mois de mai, chaque année à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des



Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.



Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Associé décide de constater la démission de Mme Emanuela Brero, M. Gregor Hilverkus, M. Dirk Mühl, M. Nicholas Hayward Moses, M. Alan Bate, M. Daniel Pindur et M. Steve Koltes en qualité de gérants de la Société, ces démissions ayant effet immédiat.

L'Associé prend acte, revoit, et considère les comptes intérimaires de la Société en date de février 2010 qui ont été mis à la disposition de l'Associé avant la réunion.

L'Associé décide ensuite d'accorder une décharge complète à chacun de Mme Emanuela Brero, M. Gregor Hilverkus, M. Dirk Mühl, M. Nicholas Hayward Moses, M. Alan Bate, M. Daniel Pindur et M. Steve Koltes pour l'exécution de leurs obligations dans la mesure où cela est légalement possible et de décider à nouveau sur cette décharge lorsque l'Associé approuvera les comptes annuels en date du 31 décembre 2010 et en date du 31 décembre 2011.

L'Associé décide ensuite de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société, avec effet au 8 avril 2010, à compter de la présente assemblée générale des associés, pour une période indéterminée:

Alan Bate, résidant professionnellement à Kingsdown, Castle Hill, Farnham, Surrey, GU9 0AD, Royaume Uni; et Nick Moses, résidant professionnellement à The Haven, Mappleton, Ashbourne, DE6 2AB, Royaume Uni.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents (1.500.-) EUR.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2010. Relation: RED/2010/485. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010062163/639.

(100061761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Casochri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060263/9.

(100059103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.



Waterton Lakes Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060329/9.

(100059865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

FR SES Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 139.838.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

First Reserve Fund XII, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 25570, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited (the Parent),

duly represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of FR SES Holdings S.à r.l., with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 139.838 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1824 of July 24, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all entirely subscribed and fully paid up;
 - the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
 - consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

First Reserve Fund XII, L.P., une exempted limited partnership existant selon les lois des Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, lles Cayman, enregistrée sous le numéro 25570, agissant par son general partner First Reserve GP XII, L.P., agissant par son general partner First Reserve GP XII Limited (la Société Mère),

dûment représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination FR SES Holdings S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.838 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1824 du 24 juillet 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
 - la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55536. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010062157/90.

(100061348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Votre Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2414 Luxembourg, 31, rue Jean Raspert.

R.C.S. Luxembourg B 84.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060356/9.

(100059830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.



Universal Premium Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 148.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060408/10.

(100059876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 119.853.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 21 avril 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 30 avril 2010 de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur Edgar Rosenmayr, né le 14 novembre 1956 à Vienne, Autriche, et demeurant professionnellement au 67/2, Gaudenzdorfer Gürtel, A-1120 Vienne, Autriche.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2010 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Operschall, gérant de sociétés, né le 22 décembre 1970 à Baden, Autriche, et demeurant professionnellement au 67, Gaudenzdorfer Gürtel, A-1120 Vienne, Autriche.

Le Conseil de Gérance se compose, depuis le 30 avril 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Renata Miazga, née le 9 juillet 1973 à Zagan, Pologne, demeurant professionnellement au 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duché de Luxembourg,
- Monsieur Otis Spencer, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka, Japon, demeurant professionnellement au 14, Al Armii Ludowej, 00-638 Varsovie, Pologne.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.
 - Monsieur Robert Operschall, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010060625/35.

(100059997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

HMTF CPD Canada Luxco S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 191.808,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.271.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HMTF CPD Canada Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of



Luxembourg with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.271 (the Company). The Company has been incorporated on 15 December 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 672 of 1 April 2006. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 9 June 2006 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1640 of 30 August 2006.

There appeared:

(1) Whiskey Trail Investments, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the United States of America with registered office at 53, 16528 State Highway, USA – 73458 Springer, Oklahoma, United States of America, registered with the IRS under the number FEDER.ID NUMBER 20-3895969, holder of 165 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) HMTF Fund V Cayman, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Isles with registered office at 36A, Dr. Roy's Drive, KY – 1043GT Grand Cayman, Cayman Isles, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number CR-12476, holder of 5,373 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each.

hereby represented by David W. Knickel, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(3) HM5-P Coinvestors Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Isles with registered office at 36A, Dr. Roy's Drive, KY – 1043GT Grand Cayman, Cayman Isles, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number CR-12473, holder of 110 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by David W. Knickel, prenamed,

by virtue of a power of attorney given under private seal;

(4) The MacDonald Family Trust, a trust under the laws of Alberta with registered office at 11116, 33 rd Avenue NW, CDN – T6J 3Y3 Edmonton, Alberta, Canada, registered with the Tax Registration under the number T27639910, holder of 25 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(5) BVT Associates Inc, a public limited liability company incorporated under the laws of Canada with registered office at 6029, Rideau Valley Drive, CDN – K4M 1B2 Manotick, Ontario, Canada, registered with the Industry Canada under the number 419737-2, holder of 4 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(6) HM5-E Coinvestors Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Isles with registered office at 36A, Dr. Roy's Drive, KY – 1043GT Grand Cayman, Cayman Isles, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number CR-12692, holder of 7 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by David W. Knickel, prenamed,

by virtue of a power of attorney given under private seal;

(7) Richard M. and Cheryl A. Dailey Trust, a trust company incorporated under the laws of the United States of America with registered office at 10353, Burned Oak Lane, USA – 92026 Escondido, California, United States of America, registered with the IRS under the number TAX ID NUMBER 130 48 4391, holder of 10 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(8) LaVelle Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the United States of America with registered office at 89697, Scheffler Rd, USA – OR 97437 Elmira, United States of America, registered with the Secretary of State of Oregon under the number 363326-90, holder of 15 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(9) Jennifer Anne Rikely, with professional address at 23, 1201 Lameys's Mill Road, CDN – V6H 3S8 Vancouver, BC, Canada, holder of 1 share of the Company having a nominal value of EUR 25,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;



(10) Raysa Evelyn Hidalgo Tejada, with professional address at 99, Avenue Rd, CDN – M5R 2G5 PH06 Toronto ON Canada, holder of 2 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(11) Daniel J. Hopkin, with professional address at 344, Code Drive, USA – TX 75019 Coppell, United States of America, holder of 1 share of the Company having a nominal value of EUR 25,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(12) Cameron Mehlenbacher, with professional address at 200, Panorama Rd, CDN – BC V0N 2E0 Lions Bay, Canada, holder of 1 share of the Company having a nominal value of EUR 25,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(13) Shi Zheng, with professional address at 2904, Wren Lane, USA – 75082-3122 Richardson, Texas, United States of America, holder of 1 share of the Company having a nominal value of EUR 25,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(14) Peter Scott, with professional address at 21183, 58 th Avenue, CDN – BC V1M 253 Ft. Langley, Canada, holder of 3 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(15) John Junghun Park, with professional address at 729, Escondido Road, Apt. 424, USA – CA 94305-7579 Stanford – United States of America, holder of 1 share of the Company having a nominal value of EUR 25,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(16) Olivier Vincent, with professional address at 1909, Taylor Creek Place, CDN – North Vancouver, British Columbia, Canada, holder of 7 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items (1) to (16) above are collectively referred to below as the Shareholders.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholders collectively hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 143,150.
- II. that the agenda of the Meeting is the following:
- (1) Waiver of convening notices;
- (2) Elimination of the nominal value of the shares of the Company;
- (3) Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR to CAD;
- (4) Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes mentioned under items (2) and (3) above;
- (5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified above, and to see to any formalities in connection therewith, if any; and
 - (6) Miscellaneous.
 - III. that the Meeting, after deliberation, has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to eliminate the nominal value of the shares in the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to convert the currency of the share capital of the Company from EUR to CAD, on the basis of the exchange rate of 4 May 2010, which is EUR 1 for CAD 1.33991, so that as a result, the share capital of the



Company is set at CAD 191,808 (one hundred and ninety-one thousand eight hundred and eight Canadian Dollars) represented by 5,726 (five thousand seven hundred and twenty-six) shares without nominal.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is set at CAD 191,808 (one hundred and ninety-one thousand eight hundred and eight Canadian Dollars) represented by 5,726 (five thousand seven hundred and twenty-six) shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder of the Shareholders, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de HMTF CPD Canada Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 113.271 (la Société). La Société a été constituée le 15 décembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 672 du 1 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 juin 2006 par un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1640 du 30 août 2006.

Ont comparu:

(1) Whiskey Trail Investments, LLC, une société à responsabilité limité (limited liability company) constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 53, 16528 State Highway, USA – 73458 Springer, Oklahoma, United States of America, immatriculée auprès de l'IRS sous le numéro FEDER.ID NUMBER 20-3895969, détentrice de 165 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) HMTF Fund V Cayman, L.P., un limited partnership constitué sous les lois des lles Cayman ayant son siège social au 36A, Dr. Roy's Drive, KY – 1043GT Grand Cayman, Cayman Isles, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro CR-12476, détenteur de 5.373 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représenté par David W. Knickel,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(3) HM5-P Coinvestors Cayman L.P., un limited partnership constitué sous les lois des lles Cayman ayant son siège social au 36A, Dr. Roy's Drive, KY – 1043GT Grand Cayman, Cayman Isles, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro CR-12476, détenteur de 110 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représenté par David W. Knickel, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(4) The MacDonald Family Trust, un trust sous les lois d'Alberta ayant son siège social au 11116, 33 rd Avenue NW, CDN – T6J 3Y3 Edmonton, Alberta, Canada, immatriculée auprès du Tax Registration sous le numéro T27639910, détentrice de 25 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(5) BVT Associates Inc, une société anonyme (public limited liability company) constituée sous les lois du Canada ayant son siege social au 6029, Rideau Valley Drive, CDN – K4M 1B2 Manotick, Ontario, Canada, immatriculée auprès du



Industry Canada sous le numéro 419737-2, détentrice de 4 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(6) HM5-E Coinvestors Cayman L.P., un limited partnership constitué sous les lois des lles Cayman ayant son siège social au 36A, Dr. Roy's Drive, KY – 1043GT Grand Cayman, Cayman Isles, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro CR-12476, détenteur de 7 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représenté par David W. Knickel, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(7) Richard M. and Cheryl A. Dailey Trust, une trust company constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siege social au 10353, Burned Oak Lane, USA – 92026 Escondido, California, United States of America, immatriculée auprès de l'IRS sous le numéro TAX ID NUMBER 130 48 4391, détentrice de 10 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(8) LaVelle Investments LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siege social au 89697, Scheffler Rd, USA – OR 97437 Elmira, United States of America, imatriculée auprès du Secretary of State of Oregon sous le numéro 363326-90, détentrice de 15 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(9) Jennifer Anne Rikely, demeurant professionnellement au 23, 1201 Lameys's Mill Road, CDN – V6H 3S8 Vancouver, BC, Canada, détentrice d'1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(10) Raysa Evelyn Hidalgo Tejada, demeurant professionnellement au 99, Avenue Rd, CDN – M5R 2G5 PH06 Toronto ON, Canada, détentrice de 2 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(11) Daniel J. Hopkin, demeurant professionnellement au 344, Code Drive, USA – TX 75019 Coppell, United States of America, détenteur d'1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(12) Cameron Mehlenbacher, demeurant professionnellement au 200, Panorama Rd, CDN – BC V0N 2E0 Lions Bay, Canada, détentrice d'1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(13) Shi Zheng, demeurant professionnellement au 2904, Wren Lane, USA – 75082-3122 Richardson, Texas, United States of America, détenteur d'1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(14) Peter Scott, demeurant professionnellement au 21183, 58 th Avenue, CDN – BC V1M 253 Ft. Langley, Canada, détenteur de 3 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(15) John Junghun Park, demeurant professionnellement au 729, Escondido Road, Apt. 424, USA – CA 94305-7579 Stanford – United States of America, détenteur d'1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(16) Olivier Vincent, demeurant professionnellement au 1909, Taylor Creek Place, CDN – North Vancouver, British Columbia, Canada, détenteur de 7 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points (1) à (16) ci-dessus sont collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.



Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à 143.150 EUR;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
- (3) Conversion de la devise du capital social de la Société d'EUR en CAD;
- (4) Modification consécutive de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées au points (2) et (3) ci-dessus;
- (5) Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications ci-dessus et d'accomplir toutes formalités y relatives; et
 - (6) Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de convertir la devise du capital social de la Société d'EUR en CAD, sur la base du taux de change du 4 mai 2010, qui est d'1 EUR pour 1,33991 CAD, de telle sorte que suite à cette réorganisation, le capital social de la Société est fixé à 191.808 CAD (cent quatre-vingt-onze mille huit cent huit Dollars Canadiens) représenté par 5.726 (cinq mille sept cent vingt-six) parts sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à 191.808 CAD (cent quatre-vingt-onze mille huit cent huit Dollars Canadiens) représenté par 5.726 (cinq mille sept cent vingt-six) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et intégralement libérées."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête des Associés, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. DURDU, D. W. KNICKEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20763. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010060414/283.

(100075064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.



Trixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.887.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060432/9.

(100060059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2010.

Référence de publication: 2010060456/10.

(100059838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

K2 Belle-Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.247.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2010 que:

- 1. Sont réélus, en tant qu'administrateurs de la société:
- Monsieur Patrick MOINET;
- Monsieur Fabrizio DE STEFANI;
- Monsieur Paolo LAMBERTINI.
- 2. Est réélu, en tant qu'administrateur-délégué:
- Monsieur Paolo LAMBERTINI.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

3. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2006, en sa qualité d'administrateur est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010060621/22.

(100059888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.075.130,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.278.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May at 4 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Contributor").

Here represented by Ms Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.



The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 727 dated 3 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.278 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 5 March 2010, in the process of publication in the Mémorial C.

- II.- That the 25,001 (twenty-five thousand one) shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 18,200,015 (eighteen million two hundred thousand fifteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,875,115 (two million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifteen United States Dollars) to USD 21,075,130 (twenty-one million seventy-five thousand one hundred thirty United States Dollars) by the issuance 158,261 (one hundred fifty-eight thousand two hundred sixty-one) new shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars), subject to the payment of a share premium of USD 163,799,985 (one hundred sixty-three million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars), of which USD 1,820,001 (one million eight hundred twenty thousand one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up by a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by Rowan Drilling (Gibraltar) Limited of the new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 18,200,015 (eighteen million two hundred thousand fifteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,875,115 (two million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifteen United States Dollars) to USD 21,075,130 (twenty-one million seventy-five thousand one hundred thirty United States Dollars) by the issuance of 158,261 (one hundred fifty-eight thousand two hundred sixty-one) new shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 163,799,985 (one hundred sixty-three million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 1,820,001 (one million eight hundred twenty thousand one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 18,200,000 (eighteen million two hundred thousand) shares with a total fair market value of USD 182,000,000 (one hundred eighty-two million United States Dollars) of Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.882 (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.



Intervention - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 182,000,000 (one hundred eighty-two million United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 May 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the shares to be contributed are in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a sole shareholder's meeting to be held under private seal.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) David P. Russell, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
- d) Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Ms Annick Braquet, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 4 May 2010.

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 183,262 (one hundred eighty-three thousand two hundred sixty-two) shares of the Company with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 21,075,130 (twenty-one million seventy-five thousand one hundred thirty United States Dollars), represented by 183,262 (one hundred eighty-three thousand two hundred sixty-two) shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai à 16 heures.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société organisée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»),

ici représentée par Me Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est le seul associé de «Rowan Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 727 du 3 avril 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.278 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié devant le notaire instrumentant en date du 5 mars 2010, en cours de publication au Mémorial C.

- II. Que les 25.001 (vingt-cinq mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars américains) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 18.200.015 USD (dix-huit millions deux cent mille quinze Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 2.875.115 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille cent quinze Dollars américains) à un nouveau montant de 21.075.130 USD (vingt et un millions soixante-quinze mille cent trente Dollars américains) par l'émission de 158.261 (cent cinquante huit mille deux cent soixante et une) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars américains), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 163.799.985 USD (cent soixante-trois millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars américains), duquel un montant de 1.820.001 USD (un million huit cent vingt mille et un Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;
- 3. Souscription et paiement par Rowan Drilling (Gibraltar) Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature:
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et
 - 6 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 18.200.015 USD (dix-huit millions deux cent mille quinze Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.875.115 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille cent quinze Dollars américains) à un montant de 21.075.130 USD (vingt et un millions soixante-quinze mille cent trente Dollars américains) par l'émission de 158.261 (cent cinquante huit mille deux cent soixante et une) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 115 USD (cent-quinze Dollars américains) (les «Nouvelles



Parts»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 163.799.985 USD (cent soixante-trois millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 1.820.001 USD (un million huit cent vingt mille et un Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission sont souscrites et payées par voie d'un apport en nature consistant en 18.200.000 (dix-huit million deux-cent mille) parts, ayant une valeur de marché totale de 182.000.000 USD (cent quatre-vingt-deux millions de Dollars américains) dans Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.882 (l' «Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts et à la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 182.000.000 USD (cent quatre-vingt-deux millions de Dollars américains). Ladite valeur a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 4 mai 2010 qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des Nouvelles Parts contribuées est en phase d'être définitivement déterminée au moment de l'assemblée générale extraordinaire.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu de l'assemblée générale des associés qui se tiendra sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) David P. Russell, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Robert van't Hoeft, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 4 mai 2010;

agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'apport, avec l'évaluation des Nouvelles Parts, et confirment la validité de la souscription de l'apport.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnaire unique de la Société détient 183.262 (cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-deux) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars américains) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):



« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 21.075.130 USD (vingt et un millions soixante-quinze mille cent trente Dollars américains), représenté par 183.262 (cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollar américains) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 7.500,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010060445/244.

(100075014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Tenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060497/9.

(100059864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Modernac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mars 2010

L'Assemblée Générale du 31 mars 2010 reconduit au poste d'Administrateur

- Monsieur Bengt G. NILSSON,
- Monsieur Åke LINDSTRÖM,
- Monsieur Lars NORDSTRAND,
- Monsieur Jan-Erik SVENSSON.
- Monsieur Lars HOLMBLAD,
- Monsieur Mikael CLAESSON,
- Monsieur Olle ANDERSON,
- Monsieur Michael GUNNARSSON,
- Monsieur Richard MALMBORG, Malmskillnadsgatan 48, S-11138 Stockholm

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Monsieur Lars NORDSTRAND est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée reconduit également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.



Pour la société MODERNAC S.A. SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L. Signature

Référence de publication: 2010060668/26.

(100060382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Luxprima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXPRIMA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010060505/10.

(100060173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

RECAP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.750,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.895.

In the year two thousand and ten on the twelfth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of RECAP I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.895, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2532 of 16 October 2008, page 121505 (the "Company").

The General Meeting was opened and presided by Mr. Godfrey Abel, manager of the Company, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg. The General Meeting elected as scrutineer Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- a. Creation of a new category of shares named Tracker Shares 1 divided into class Al Tracker Shares to be held by Realstar European Capital I L. P. having its registered office at 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, United Kingdom, registered with the Register of Companies under number LPO13071 and class B1 Tracker Shares to be held by Recap 1 Holdings S.à r.l. having its registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.897.
- b. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of One Hundred Nine Thousand Two Hundred and Fifty Euro (EUR 109,250) in order to bring it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500) to One Hundred Twenty One Thousand Seven Hundred and Fifty Euro (EUR 121,750) by the issuance of:
- Eighty Two Thousand One Hundred and Forty Eight (82,148) A1 Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company) having a nominal value of One Euro (EUR 1) each share in accordance with the article 5.2 of the articles of association and having the rights and obligations defined in the articles of association for such class of shares;
- Twenty Seven Thousand One Hundred and Two (27,102) B1 Tracker Share (as defined in the articles of association of the Company) having a nominal value of One Euro (EUR 1) each share in accordance with the article 5.2 of the articles of association and having the rights and obligations defined in the articles of association for such class of shares.
 - c. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued:
- Eighty Two Thousand One Hundred and Forty Eight (82,148) Class A1 Tracker Shares, by Realstar European Capital I L. P. by contribution in cash, without any share premium, and;



- Twenty Seven Thousand One Hundred and Two (27,102) Class B1 Tracker Share together with a share premium of Two Million Six Hundred Eighty Three Thousand and Fifty Two Euro (EUR 2,683,052) by Recap I Holdings S.à r.l by contribution in cash.
 - d. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
 - e. Miscellaneous.
- II. All current shareholders (collectively referred to hereinafter as the "Shareholders") represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. All the shares in circulation being represented at the present General Meeting and all Shareholders having waived their right to receive convening notices as required by article 12 of the Company's articles of association, the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to create a new category of shares of the Company named Tracker Shares 1 divided into A1 Tracker Shares to be held by Realstar European Capital I L. P. having its registered office at 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, United Kingdom, registered with the Register of Companies under number LP013071 and B1 Tracker Shares to be held by Recap I Holdings S.à r.l. having its registered office at 34, rue Michel Rodange L-2430, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.897.

Second resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of One Hundred Nine Thousand Two Hundred and Fifty Euro (EUR 109,250) in order to bring it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500) to One Hundred Twenty One Thousand Seven Hundred and Fifty Euro (EUR 121,750) by the issuance of:

- Eighty Two Thousand One Hundred and Forty Eight (82,148) A1 Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company) having a nominal value of One Euro (EUR 1) each share in accordance with the article 5.2 of the articles of association and having the rights and obligations defined in the articles of association for such class of shares.
- Twenty Seven Thousand One Hundred and Two (27,102) B1 Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company) having a nominal value of One Euro (EUR 1) each share in accordance with the article 5.2 of the articles of association and the rights and obligations defined in the articles of association for such class of shares.

Third resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to accept the subscription and full payment of the:

- Eighty Two Thousand One Hundred and Forty Eight (82,148) A1 Tracker Shares by Realstar European Capital I L. P. having its registered office at 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, United Kingdom, registered with the Register of Companies under number LPO13071, through the following contribution, and in the following amount and proportion:

Subscriber	Contribution	Number of Subscribed A1 Tracker Shares	Nominal Value of Subscribed A1 Tracker Shares (EUR)	Share Premium (EUR)	Aggregate Subscription Price (EUR)
Realstar European Capital I L. P.,	cash payment for an amount of EUR 82,148				
prenamed		82,1 4 8	82,1 4 8	0	82,1 4 8
Total	-	82,148	82,148	0	82,148

- Twenty Seven Thousand One Hundred and Two (27,102) B1 Tracker Shares by Recap I Holdings S.à r.l. having its registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.897, through the following contribution, and in the following amount and proportion:

Subscriber	Contribution	Number of	Nominal	Share	Aggregate
		Subscribed	Value of	Premium	Subscription
		B1 Tracker	Subscribed	(EUR)	Price (EUR)
		Shares	B1 Tracker		
			Shares (EUR)		
RECAP I Holdings S.à r.l.,	cash payment for an				
prenamed	amount of EUR 2,710,154	27,102	27,102	2,683,052	2,710,154
Total	-	27,102	27,102	2,683,052	2,710,154



Subscription - Payment

THEREUPON,

Realstar European Capital I L. P., prenamed, hereby represented by Mr. Pawel Hermelinski by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to Eighty Two Thousand One Hundred and Forty Eight (82,148) newly issued A1 Tracker Shares and to pay them in full at the nominal value, without any share premium by contribution in cash of an amount of Eighty Two Thousand One Hundred and Forty Eight Euro (EUR 82,148).

Recap I Holdings S.à r.l., prenamed, hereby represented by Mr. Pawel Hermelinski by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to Twenty Seven Thousand One Hundred and Two (27,102) newly issued B1 Tracker Share and to pay it in full at the nominal value, together with share premium of Two Million Six Hundred Eighty Three Thousand and Fifty Two Euro (EUR 2,683,052) by contribution in cash of an amount of Two Million Seven Hundred Ten Thousand One Hundred and Fifty Four Euro (EUR 2,710,154).

The amount of Two Million Seven Hundred Ninety Two Thousand Three Hundred and Two Euro (EUR 2,792,302) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the General Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company so that they shall henceforth read respectively as follows:

" **5.1.** The subscribed and issued share capital of the Company is One Hundred Twenty One Thousand Seven Hundred and Fifty Euro (EUR 121,750), represented by 12,500 fully paid Ordinary Shares of One Euro (\in 1) each, 82,148 fully paid Class A1 Tracker Shares of One Euro (\in 1) each, and 27,102 fully paid Class B1 Tracker Shares of One Euro (\in 1) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred Euros (3,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée Générale") de la société à responsabilité limitée, RECAP I S.à r.l., ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.895, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2532 en date du 16 octobre 2008, page 121505 (la "Société").

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Godfrey Abel, gérant de la Société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg (le "Bureau").

Le Bureau ainsi constitué, le président a exposé et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- (a) Création d'une nouvelle catégorie de Parts Sociales dénommée Parts Sociales Indicielles 1 divisée en Parts Sociales Indicielles de catégorie A1 à détenir par Realstar European Capital I L. P. ayant son siège social au 161 Brompton Road, Londres, SW3 1QP, Royaume-Unis, enregistrée au Register of Companies sous le numéro LP013071 et en Parts Sociales Indicielles de catégorie B1 à détenir par Recap I Holdings S.à r.l. ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430 enregistrée Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.897.
- (b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 109.250) en vue de porter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 121.750) par l'émission de:



- Quatre-vingt-deux mille cent quarante-huit (82.148) Parts Sociales Indicielles A1 (ainsi que définies dans les statuts de la Société) chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en application de l'article 5.2 des statuts et ayant les droits et obligations définis dans les statuts pour cette catégorie de Parts Sociales;
- Vingt-sept mille cent deux (27.102) Parts Sociales Indicielles B1 (ainsi que définies dans les statuts de la Société) chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en application de l'article 5.2 des statuts et ayant les droits et obligations définis dans les statuts pour cette catégorie de Parts Sociales.
 - (c) Souscription et entière libération à la valeur nominale des Parts Sociales à émettre:
- Quatre-vingt-deux mille cent quarante-huit (82.148) Parts Sociales Indicielles A1 par Realstar European Capital I L. P. par un apport en numéraire sans prime d'émission, et;
- Vingt-sept mille cent deux (27.102) Parts Sociales Indicielles B1 avec une prime d'émission de deux millions six cent quatre-vingt-trois mille cinquante-deux euros (EUR 2.683.052) par Recap I Holdings S.à r.l. par apport en numéraire.
 - (d) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
 - (e) Divers.
- II. Tous les associés actuels (ci-après collectivement appelés les "Associés") représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués en une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal, les procurations des Associés représentés.

III. Toutes les parts sociales en circulation étant représentées à la présente Assemblée Générale, et tous les Associés ayant renoncés à leur droit de recevoir la convocation prévue à l'article 12 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de créer une nouvelle catégorie de Parts Sociales dénommée Parts Sociales Indicielles 1 divisée en Parts Sociales Indicielles de catégorie A1 à détenir par Realstar European Capital I L. P. ayant son siège social au 161 Brompton Road, Londres, SW3 1QP, Royaume-Unis, enregistrée au Register of Companies sous le numéro LPO13071 et en Parts Sociales Indicielles de catégorie B1 à détenir par Recap I Holdings S.à r.l. ayant son siège social au 34, rue Michel Lodrange, L-2430 enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.897.

Deuxième résolution

- L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent neuf mille deux cent cinquante euro (EUR 109.250) en vue de porter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 121.750) par l'émission de:
- Quatre-vingt-deux mille cent quarante-huit (82.148) Parts Sociales Indicielles A1 (ainsi que définies dans les statuts de la Société) chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en application de l'article 5.2 des statuts et ayant les droits et obligations définis dans les statuts pour cette catégorie de Parts Sociales;
- Vingt-sept mille cent deux (27.102) Parts Sociales Indicielles B1 (ainsi que définies dans les statuts de la Société) chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en application de l'article 5.2 des statuts et ayant les droits et obligations définis dans les statuts pour cette catégorie de Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité d'accepter la souscription et la libération intégrale de:

- quatre-vingt-deux mille cent quarante-huit (82.148) Parts Sociales Indicielles AI par Realstar European Capital I L. P. ayant son siège social au 161 Brompton Road, Londres, SW3 1QP, Royaume-Uni, enregistrée au Register of Companies sous le numéro LP013071 par le biais de l'apport suivant dans les montants et proportions suivantes:

Souscripteur	Apport	Nombre	Valeur	Prime	Prix Total
		des Parts	nominale	d'émission	de Souscription
		Sociales	des Parts	(EUR)	(EUR)
		Indicielles A1	Sociales		
		souscrites	Indicielles A1		
			souscrites		
			(EUR)		
Realstar European	Paiement en numéraire				
Capital I L.P.,	pour un montant de EUR				
prénommée	82.148	82.148	82.148	0	82.148
Total	-	82.148	82.1 4 8	0	82.148



- vingt-sept mille cent deux (27.102) Parts Sociales Indicielles B1 par Recap I Holdings S.à r.l. ayant son siège social au 34, rue Michel Lodrange, L-2430 enregistrée Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.897, par le biais de l'apport suivant dans les montants et proportions suivantes:

Souscripteur	Apport	Nombre	Valeu	Prime	Prix Total
		des Parts	nominale	d'émission	de Souscription
		Sociales	des Parts	(EUR)	(EUR)
		Indicielles B1	Sociales		
		souscrites	Indicielles B1		
			souscrites		
			(EUR)		
RECAP I Holdings	Paiement en numéraire				
S.à r.l.,	pour un montant de EUR				
prénommée	2.710.154	27.102	27.102	2.683.052	2.710.154
Total	-	27.102	27.102	2.683.052	2.710.154

Souscription - Libération

SUR CE,

Realstar European Capital I L. P., prénommée, représentée par Monsieur Pawel Hermelinski en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire quatre-vingt-deux mille cent quarante-huit (82.148) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A1 nouvellement émises et de les libérer intégralement à la valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-deux mille cent quarante-huit euros (EUR 82.148).

Recap I Holdings S.à r.l., prénommée, représentée par Monsieur Pawel Hermelinski en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire vingt-sept mille cent deux (27.102) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B1 nouvellement émises et de les libérer intégralement à la valeur nominale, avec une prime d'émission de deux millions six cent quatre-vingt-trois mille cinquante-deux euros (EUR 2.683.052) par un apport en numéraire d'un montant de deux millions sept cent dix mille cent cinquante-quatre euros (EUR 2.710.154).

Le montant de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent deux euro (EUR 2.792.302) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui doit être lus comme suit:

" **5.1.** Le capital souscrit et libéré de la Société est de cent vingt et un mille sept cent cinquante euro (EUR 121.750) représenté par 12.500 Parts Sociales Ordinaires entièrement libérées de un euro (€ 1) chacune, 82.148 Parts Sociales Indicielles de Catégorie A1 entièrement libérées de un euro (€ 1) chacune, 27.102 Parts Sociales Indicielles de Catégorie B1 entièrement libérées de un euro (€ 1) chacune."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ trois mille cents Euros (3.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. ABEL, P. HERMELINSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation LAC/2010/15938. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010061512/251.

(100060758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

International Programs Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.569.

Le bilan annuel des comptes clos au 31 décembre 2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060510/10.

(100060379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

HBI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.450,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060512/10.

(100060450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Adriatiq Fund Management S.à r.l.).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Andràs Hegedüs, directeur général, né le 20 octobre 1971 à Kiev, Ukraine, et demeurant à Raktar u. 39-41, Budapest 1035, Hongrie.

Le Conseil de Gérance se compose, depuis lors, comme suit:

- Monsieur Kristóf Szalay-Bobrovniczky, demeurant professionnellement 56, Máramaros ùt, Budapest 1037, Hongrie,
- Docteur Schiffer Kinga Kovács, demeurant à Berzsenyi u. 3/b, 2120 Dunakeszi, Hongrie,
- Monsieur Marcel Stéphany, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010060608/25.

(100059822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 832.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 151.630.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of April,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of IFM Luxembourg No. 2 S.àr.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.630 (the Company). The Company has been incorporated on February 26, 2010 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,



BWI, registered under number 55233, acting as the trustee of the IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Michaël Meylan, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 9, 2010, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 800,000 (eight hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 832,500 (eight hundred thirty-two thousand five hundred euro), by way of the issue of 32,000 (thirty-two thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
 - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.
- 3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.
- 4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 800,000 (eight hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 832,500 (eight hundred thirty-two thousand five hundred euro), by way of the issue of 32,000 (thirty-two thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes the 32,000 (thirty-two thousand) new shares representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 800,000 (eight hundred thousand euro) and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 800,000 (eight hundred thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 832,500) represented by thirty-three thousand three hundred (33,300) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de IFM Luxembourg No. 2 S.àr.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.630 (la Société). La Société a été constituée le 26 février 2010 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, une société constituée selon les lois des lles Caïman, ayant son siège social au Cricket Square, Hut-chins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, lles Caïman, BWI, immatriculée sous le numéro 55233, agissant en qualité de trustee de IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Michaël Meylan, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2010.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 800.000 (huit cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.500 (trente deux mille cinq cents euros) représenté par 1.300 (mille trois cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 832.500 (huit cent trente deux mille cinq cents euros) par l'émission de 32.000 (trente deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
 - 2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.
- 4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff et à tout employé de MAS Luxembourg S.à r.l de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;
 - 5. Divers.
 - III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 800.000 (huit cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.500 (trente deux mille cinq cents euros) représenté par 1.300 (mille trois cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingtcinq euros) chacune à EUR 832.500 (huit cent trente deux mille cinq cents euros) par l'émission de 32.000 (trente deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les 32.000 (trente-deux mille) nouvelles partes sociales représentant l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 800.000 (huit cent mille euros) et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 800.000 (huit cent mille euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.



Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 832.500 (huit cent trente deux mille cinq cents euros), représenté par 33.300 (trente trois mille trois cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Loeff et à tout employé de MAS Luxembourg S.à r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16515. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061437/152.

(100061124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

HBI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.450,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060513/10.

(100060451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Liegeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4135 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 114.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060506/9.

(100060251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.



Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64 avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing In Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 19 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1839, on 25 July 2008 and further amdended following a deed of the undersigned notary, on October 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2826, on November 25, 2008, and further amended following a deed of the same notary, on February 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 503, on March 7, 2009, and further amended following a deed of the same notary, on May 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1184, on June 17, 2009, and further amended following a deed of the same notary, on December 4, 2009, published In the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 43, on January 7, 2010, and further amended following a deed of the same notary, on February 2, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and further amended following a deed of the same notary on March 15, 2010, not yet published In the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open with Jennifer Christ, private employee, residing professionally In Luxembourg, In the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital by an amount of fifty-one thousand eight hundred forty-nine dollars of the United States of America (USD 51,849.-) so as to raise it from its present amount of one hundred eighty-two thousand six hundred sixty dollars of the United States of America (USD 182,660.-) to two hundred thirty-four thousand five hundred and nine dollars of the United States of America (USD 234,509.-).
- 2 To issue fifty-one thousand eight hundred forty-nine (51,849) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procedure allegée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 9 rue de Téhéran, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.
- 4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.
 - 5 Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxy holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty-one thousand eight hundred forty-nine dollars of the United States of America (USD 51,849.-) so as to raise it from Its present amount of one hundred eighty-two thousand six hundred sixty dollars of the United States of America (USD 182,660.-) to two hundred thirty-four thousand five hundred and nine dollars of the United States of America (USD 234,509.-).



Second resolution

The general meeting resolved to issue fifty-one thousand eight hundred forty-nine (51,849) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Jennifer Christ, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement a risques bénéficiant de la procedure allegée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given on April 21, 2010 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for fifty-one thousand eight hundred forty-nine (51,849) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of fifty-one thousand eight hundred forty-nine dollars of the United States of America and eight cents (USD 51,849.08), by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred and three thousand six hundred ninety-eight dollars of the United States of America and eight cents (USD 103,698.08).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of one hundred and three thousand six hundred ninety eight dollars of the United States of America and eight cents (USD 103,698.08) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the fifty-one thousand eight hundred forty-nine (51,849) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital. (First paragraph). The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-four thousand five hundred and nine dollars of the United States of America, (USD 234,509.-) divided into two hundred thirty-four thousand five hundred and nine (234,509) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up In Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64 avenue de la liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juin 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 du 25 juillet 2008 et suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2826 du 25 novembre 2008, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 2 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,



numéro 503 du 7 mars 2009, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 11 mai 2009 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184 du 17 juin 2009 ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 4 décembre 2009 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 13 janvier 2010, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 2 février 2010, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 15 mars 2010, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Jennifer CHRIST, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social d'un montant de cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51,849.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 182,660.-) à un montant de deux cent trente-quatre mille cinq cent neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 234,509.-).
- 2. Emission de cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf (51,849) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.
- 4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.
 - 5. Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51,849.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 182,660.-) à un montant de deux cent trente-quatre mille cinq cent neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 234,509.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf (51,849) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Jennifer Christ, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 21 avril 2010 (le "Souscripteur").

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf (51,849) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apporte en espèces d'un montant total de cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et huit cents (USD 51,849.08), soit un



montant total de cent trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et huit cents (USD 103,698.08).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus haut que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de cent trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et huit cents (USD 103,698.08) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter les dites sous criptions et libération et d'attribuer cinquante-et-un mille huit cent quarante-neuf (51,849) actions nouvelles au Sous cripteur.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital. (Premier alinéa). Le capital émis de la Société est fixé à deux cent trente-quatre mille cinq cent neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 234,509.-) représenté par deux cent trente-quatre mille cinq cent neuf (234,509) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Christ, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18751. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062202/206.

(100061977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

HBI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.450,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060514/10.

(100060452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Health International Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 108.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060515/9.

(100060174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.



HoldInvest Real Estate S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010060516/11.

(100059978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.079.

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MURAT S.A.", société de gestion de patrimoine familial, dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 138079, constituée par acte en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C n° 1198 du 17 mai 2008 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Fabienne ESTEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation à la justification des formalités de convocation.
- 2. Abandon de la version anglaise des statuts.
- 3. Refonte complète des statuts conformément au texte annexé aux procurations, sans modifier l'objet social.
- 4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution préliminaire

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, celle-ci décide de renoncer à la justification des formalités de convocation, les actionnaires se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans toutefois apporter de modifications à l'objet social, pour leur donner la teneur ci-après, conformément au texte préalablement présenté aux actionnaires et annexé aux procurations.

Titre I ^{er} . - Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet social - Capital social Dénomination sociale

Art. 1 er . Les présent statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial".



Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société peut être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social peut également être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle ne peut exercer aucune activité commerciale.

Elle réserve ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne peut pas s'immiscer dans la gestion d'une société même si elle détient une participation dans celle-ci.

Les titres qu'elle émet ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prend toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fait toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Capital social

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la législation luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 10.000.000 EUR (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 31 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration a fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fait adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives est tenu au siège social de la société.



Titre II. - Conseil d'administration - Surveillance - Assemblée générale Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, courrier électronique ou fax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

A titre exceptionnel, tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et être identifiées. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion et la réunion tenue par de tels moyens est réputée se dérouler au siège de la société.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des membres présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution est considérée comme rejetée.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social dans les limites de l'article 12. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Signatures autorisées

Art. 12. La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour tous montants par la signature conjointe de trois administrateurs.

Toutefois, la signature conjointe de deux administrateurs est suffisante pour que la société soit pareillement liée pour des opérations d'un montant inférieur à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

La signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou celle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le conseil d'administration, engage la société dans les limites strictement définies des pouvoirs qui ont été conférés.

Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième jeudi d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard un unique propriétaire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la législation luxembourgeoise.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Répartition des bénéfices

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation de la législation luxembourgeoise y relative.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables sont affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16356. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010061440/196.

(100060841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.



Brokada, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.224.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010060548/12.

(100059847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Gateway To Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060518/10.

(100060051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Goldorac Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 19.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060517/9.

(100059828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Gateway To Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060519/10.

(100060052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 14 avril 2010, Monsieur Laurent Vanderweyen a démissionné de sa fonction d'Administrateur-délégué du Conseil d'Administration de RBC Dexia Investor Services Bank S.A. et a été remplacé en date du 22 avril 2010 par Monsieur Frank Van Hoornweder.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 22 avril 2010 comme suit:

M. Pierre MALEVEZ, Président du Conseil d'Administration

M. André LECOQ, Vice-Président du Conseil d'Administration

M. Frank VAN HOORNWEDER, Administrateur-délégué

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Mme. Isabelle DAVID, Administrateur

M. Laurent FRANZ, Administrateur



M. Jean-Michel LOEHR, Administrateur

M. François MOES, Administrateur

M. José PLACIDO, Administrateur

M. Jean SONDAG, Administrateur

M. Robert WRIGHT, Administrateur

RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Georges Kohr / Roger Wansart Company Secretary / Senior Manager

Référence de publication: 2010060676/25.

(100060177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Fund-F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060520/9.

(100059825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Fund-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060521/9.

(100059826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2010060522/10.

(100059913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

SOZACOM Luxembourg Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.919.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2010 à Luxembourg

Suite à la démission de Monsieur Holger PETERSEN de son poste d'administrateur de la société et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale, monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010060601/16.

(100060409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.



Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2010060523/10.

(100059912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010060528/10.

(100059963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 37.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060539/10.

(100060419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

Le bilan et le compte de pertes et profit au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Jean-Paul LOOS / -

Référence de publication: 2010060559/13.

(100060261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060543/9.

(100060470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck